

*COMMUNE NOUVELLE PORTE DU RIED
REGROUPANT HOLTZWIHR ET RIEDWIHR*

<p>PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE PORTE DU RIED DE LA SEANCE DU 31 MARS 2022</p>
--

*Sous la présidence de M. DURR Christian, Maire de la Commune Nouvelle
Porte du Ried*

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19h.

Membres présents : Mmes et MM. BAUMANN Carine, BILLE Christian, BURDLOFF Thania, DUCHENE Alexandre, DURR Christian, FLEITH Jean-Louis, GEISS Stéphan, GOULOUZELLE Edith, HAUMESSER Marie, HAZOUME Jean-François, JAEGLI Jean-Claude, MARTINEZ Sylvia, MEYER Laurence, OHLMANN Grégory, SCHILLINGER Michèle, SCHOTT Isabelle, SPEICHER Robert, TOILLIEZ Pierre, VOGEL Maité.

Membres absents excusés et ayant donné procuration :
DEMANINS Patrick donne procuration à JAEGLI Jean-Claude
HAUMESSER Claire donne procuration à DURR Christian
JAEGLI Quentin donne procuration à VOGEL Maité
SCHWARTZ Karine donne procuration à OHLMANN Grégory

Secrétaire de séance : Mme Christelle PARMENTIER

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 mars 2022 ;
2. Urbanisme ;
3. Avis de modification n°2 du PPRI de l'III ;
4. Approbation du compte administratif et de gestion 2021 et affectation du résultat ;
5. Vote des taux d'imposition ;
6. Vote des subventions ;
7. Adoption du budget primitif 2022 ;
8. Approbation du compte administratif et de gestion 2021 du budget annexe - Lotissement Oberfeld - Riedwihr ;
9. Adoption du budget annexe primitif 2022 - Lotissement Oberfeld - Riedwihr ;
10. Rapports des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux ;
11. Divers.

1. Approbation et signature du procès-verbal du Conseil Municipal du 10 mars 2022

Le procès-verbal, transmis par courriel à tous les membres, est commenté par M. le Maire. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

2. Urbanisme

DECLARATION D'ACHEVEMENT ET DE CONFORMITE DES TRAVAUX

- M. Guillaume BAUER et Mme Céline RAETH pour le 31 rue Oberfeld RIEDWIHR (PC 068 143 20 B 0008)
- Mme Pauline FINANCE pour le 11a rue du Logelbach HOLTZWIHR (PC 068 143 A 0012)
- M. Florian EHRSAM et Mme Chloé CROMBEZ pour le 28 rue Oberfeld RIEDWIHR (PC 068 143 20 B 0011)

NOUVELLES DECLARATIONS PREALABLES DE TRAVAUX

- M. Guillaume BAUER (DP 068 143 22 B 0003) 31, rue Oberfeld RIEDWIHR
Motif : Construction d'un abri de jardin
Zone urbanisée du RNU
Avis favorable
- M. Billie GUTHMANN (DP 068 143 22 B 0004) 15, rue de Oberfeld RIEDWIHR
Motif : Pose d'une clôture en limite de propriété
Zone urbanisée du RNU
Avis favorable
- M. Cyril AUBERT (DP 068 143 22 A 0008) 18, rue de la Maison Rouge HOLTZWIHR
Motif : Création d'un carport en bois
Zone UB
Avis favorable
- M. Johann WILLMANN (DP 068 143 22 A 0009) 61, rue Principale HOLTZWIHR
Motif : Remplacement de portes et fenêtres de grange (avec fermeture de certaines ouvertures existantes)
Zone UA
Avis favorable

- M. Alain WILBRETT (DP 068 143 22 A 0010) 20a, rue de l'église HOLTZWIR
Motif : Construction d'une extension de garage
Zone UB
Avis favorable
- SCEA Loberger (DP 068 143 22 A 0011) lieu-dit Walbrand (section 37 parcelles 38 et 39)
Motif : Pose de panneaux photovoltaïques
Zone UB
Avis favorable
- Mme Anne KOPP (DP 068 143 22 A 0012) 10, rue de l'Ouest HOLTZWIHR
Motif : Installation de panneaux photovoltaïques
Zone UB
Avis favorable
- SARL Cap Soleil-CSE (DP 068 143 22 A 0013) 26, rue de l'église HOLTZWIHR
Motif : Installation de panneaux photovoltaïques
Zone UB
Avis favorable
- M. Mehmet CIFTCI (DP 068 143 22 A 0014) Rue de la Choucrouterie HOLTZWIHR
Motif : Extension de la maison, surélévation de la hauteur du garage, création d'une fenêtre et d'une baie vitrée sur l'extension.
Zone UA
Avis favorable
- M. Jean-François HAZOUME (DP 068 143 22 A 0015) 2, chemin des Ecoliers HOLTZWIHR
Motif : Pose d'escaliers extérieurs, pose de clôtures avec portillons et agrandissement de la terrasse
Zone UB
Avis favorable
- M. UCTEPE (DP 068 143 22 A 0016) 4 rue de Houssen HOLTZWIHR
Motif : Pose de clôtures et portail
Zone UB
Avis défavorable (hauteur des poteaux porteurs de la clôture supérieur à la limite autorisée de 1,80 m)

CERTIFICATS D'URBANISME

- Cua 068 143 22 A 1004 de Me Magali MULHAUPT pour la section 28 parcelles 58 et 126/27 à HOLTZWHR
- Cua 068 143 22 A 1005 de Me Théodore LEPELLETIER et Amandine SCARAVELLA pour le section 34 parcelle 110/8
- Cua 068 143 22 A 1006 de Me LOEB-OSSOLA pour la section 33 parcelle 261
- Cub 068 143 22 B 22 1003 de Mme Valentine FLEITH pour la section 13 parcelle 184

3. Avis de modification n°2 du PPRI de l'III

L'élaboration du Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation du bassin versant de l'III a été prescrite par arrêté préfectoral du 12 février 1997 ; son approbation a été prise par arrêté en date du 27 décembre 2006 et, depuis lors, il s'applique à 47 communes de la vallée de l'III, depuis la commune de Fislis jusqu'à celle d'Illhausern.

La commune de Riedwahr, aujourd'hui fusionnée avec Holtzwihr pour former la commune de Porte du Ried, a signalé une erreur dans le zonage dès 2007. Par courrier du 29 mai 2012 et par délibération du 1^{er} juillet 2013, le Maire a fait part à la Direction Départementale des Territoires d'une erreur dans la limite des zones bleu clair et bleu foncé dans trois secteurs situés à proximité de la Blind. En effet, ces secteurs présentent pour la crue de référence un aléa faible et sont classés constructibles au plan d'occupation des sols de la commune. Ils ont été cartographiés en zonage bleu foncé alors qu'ils auraient dû être en zone bleu clair. Il sollicite la rectification de l'erreur matérielle. Des données complémentaires obtenues en 2012 permettent de connaître l'altimétrie précise de la plaine de l'III : elles montrent que les hauteurs d'eau en cas de crue centennale sont inférieures à 50 cm sur différents secteurs classés en zone d'aléa fort au moment de l'élaboration du PPRI.

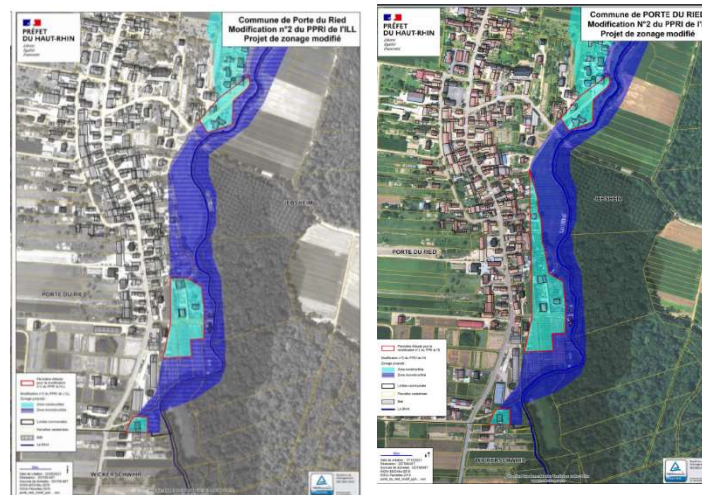
Une procédure de modification du PPRI sur une partie du territoire couvert par le plan a donc été engagée à l'effet de rectifier l'erreur matérielle. Ce projet de modification a fait l'objet d'une saisine de l'autorité environnementale au titre de l'examen au cas par cas prévu par l'article R.122-18 du code de l'environnement. Sa décision n°F-044-17-P en date du 12 octobre 2017 précise que la modification du plan de prévention des risques d'inondation du bassin versant de l'III sur la commune de Porte du Ried est soumise à l'évaluation environnementale. L'avis délibéré de l'autorité environnementale correspondant a été délivré le 4 mars 2020.

Le zonage actuel (image ci-dessous, à gauche)

Le zonage du PPRI de l'III approuvé en 2006 est réalisé sur fond IGN scan 25 à l'échelle du 1/10 000. Afin de faciliter la lecture, un document de travail au 1/5 000 sur orthophotoplans avec le report des limites de parcelles a été établi.

Le zonage modifié (image ci-dessous, à droite)

La planche concernée du PPRI de l'III, qui porte le numéro 79, est modifiée. Les autres pièces du PPRI demeurant inchangées.



Une réunion d'information des personnes publiques et organismes associés (PPOA) s'est tenue le 21 février 2022, avec la commune de Porte du Ried, Colmar Agglomération, la Collectivité Européenne d'Alsace, la chambre de commerce et d'industrie Alsace Eurométropole, la chambre d'agriculture d'Alsace, le centre régional de la propriété forestière de Lorraine Alsace, le syndicat mixte pour le SCoT Colmar Rhin Vosges, l'office français de la biodiversité, la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement du logement Grand Est, la direction départementale de l'emploi, du travail des solidarités et de la protection des populations du Haut-Rhin.

Sans préjuger de l'avis formel qui sera rendu par ces organismes au terme du délai de consultation d'une durée de 2 mois, il est à noter qu'aucune observation ou objection n'a été émise lors de la réunion.

A l'issue de cette période de consultation des collectivités et organismes associés, une consultation du public d'une durée de 1 mois sera effectuée, sur la base d'un dossier mis à disposition du public en Mairie de la Commune de Porte du Ried, ainsi que dans les locaux de Colmar Agglomération, avec un registre ouvert à cet effet.

Après analyse des éventuelles observations formulées, la modification pourrait être approuvée par arrêté préfectoral, le cas échéant, fin juillet 2022.

Aussi, parce que les modifications apportées au PPRI de l'III approuvé le 27 décembre 2006 permettent de corriger de manière très ponctuelle le plan de zonage réglementaire sur la Commune de Porte du Ried, et dans la mesure où elles sont réalisées conformément aux dispositions de l'article R.562-10-1 du code de l'environnement qu'elles ne portent pas atteintes à l'économie générale du PPRN, il est proposé :

Le Conseil Municipal, après en avoir en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Décide d'émettre un avis favorable à la modification n°2 du Plan de Prévention des Risques d'Inondation du bassin versant de l'III sur la commune de Porte du Ried,

Autorise M. le Maire à signer tout document mettant en œuvre la présente décision.

4. Approbation du compte administratif et de gestion 2021 et affectation du résultat

A) Approbation du compte administratif 2021

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'arrêté des comptes,

Vu la délibération du 8 avril 2021 relative au Budget Primitif 2021,

Vu la présentation détaillée du Compte Administratif par le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- approuve le compte administratif 2021 arrêté comme suit :

		DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
REALISATIONS DE L'EXERCICE 2021	Section de fonctionnement	1 154 282,39	1 309 350,46	155 068,07
	Section d'investissement	225 842,90	103 412,71	-122 430,19
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE 2020	Report en section de fonctionnement		671 977,81	
	Report en section d'investissement		102 532,70	
		=	=	
	TOTAL (réalisations + reports)	1 380 125,29	2 187 273,68	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	1 154 282,39	1 981 328,27	827 045,88
	Section d'investissement	225 842,90	205 945,41	-19 897,49
	TOTAL CUMULE	1 380 125,29	2 187 273,68	807 148,39

Soit un excédent global définitif de clôture de **807 148,39 €**.

Le Maire se retire au moment du vote, n'y prenant pas part.

B) Approbation du compte de gestion 2021

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

Le Conseil Municipal,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021
- Statuant sur l'exécution de budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

C) Affectation du résultat 2021

Le Conseil Municipal,

Vu la présentation du compte administratif de la commune,

Vu les résultats de clôture 2021 de la commune :

- Soit un résultat global de fonctionnement de 827 045,88 €
- Soit un résultat global d'investissement de – 19 897,39 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- décide de reporter, dans le budget primitif 2022 le résultat de fonctionnement, au compte 002 (recettes de fonctionnement) pour un montant de 827 045,88 € et d'affecter au compte 001 (dépenses d'investissement) la somme de – 19 897,39 €.

5. Vote des taux d'imposition

Le Conseil Municipal,

Vu la présentation détaillée de l'état d'imposition des taxes directes locales pour 2022, par le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- fixe pour la commune « Porte du Ried », les taux de la fiscalité directe comme suit :

	Taux 2021 (pour mémoire)	Taux 2022
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	24,23 %	24,23 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	62,26 %	62,26 %

M. le Maire précise que les taux demeurent identiques à ceux de l'année précédente, malgré les perspectives d'évolution très défavorable du prix de l'énergie (gaz, électricité, essence) et de l'inflation annoncée pour 2022.

6. Vote des subventions

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- Vote le montant des subventions octroyées en 2022 comme suit :

SUBVENTIONS ARTICLE 6574 BP 2022 - Commune "Porte du Ried"	
ASSOCIATIONS COMMUNALES	BP 2022
Porte du Ried Nature	200,00 €
Convention Porte du Ried Nature	2 000,00 €
Amicale de la Chorale Sainte Cécile de Holtzwihr	200,00 €
Amicale des Anciens Combattants de Holtzwihr	200,00 €
Amicale des Donneurs de Sang de Holtzwihr	200,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Holtzwihr	200,00 €
Amicale USEP	1 400,00 €
Les Amis de la Belle Epoque	200,00 €
Arboriculteurs du Ried Brun	200,00 €
Association de Gestion de la Salle Polyvalente de Holtzwihr	200,00 €
Association de Gymnastique Volontaire	200,00 €
Au plaisir de lire	200,00 €
Aruzasu Karaté	200,00 €
Chorale Sainte Cécile de Holtzwihr	200,00 €
Comité des Fêtes	200,00 €
Groupe folklorique Heloldo Wilaria	200,00 €
Holtzwihr Tennis de Table	200,00 €
Moto-Club La Bastille	200,00 €
AFDM	200,00 €
Conseil de Fabrique de Holtzwihr	200,00 €
Racing HW 96 "J.L. SPORTIFS"	615,00 €
Racing HW 96	200,00 €
Association des Producteurs Fermiers	200,00 €
Sucrés C'Allez	200,00 €
Atouts Bout'chou	200,00 €
Murakoze Neza	200,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Riedwihr	200,00 €
Amicale des Donneurs de Sang de Jepsheim-Riedwihr	200,00 €
Association Croclivres	200,00 €
Chorale Sainte Cécile de Riedwihr	200,00 €
Les Comédiens du Ried	200,00 €
Conseil de Fabrique de Riedwihr	200,00 €
Jeunes Sapeurs-Pompiers de Jepsheim	200,00 €
Anciens Combattants U.N.C. Riedwihr-Wickerschwihr	200,00 €
Comité de Jumelage	200,00 €
AUTRES ETABLISSEMENTS	
Agimapak	1 800,00 €
G.A.S.	600,00 €
Société d'Histoire Hardt et Ried	50,00 €
Association des Maires du Canton	800,00 €
C.C.A.S.	1 000,00 €
TOTAL	14 665,00 €
IMPREVUS - SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	5 335,00 €
TOTAL article 6574	20 000,00 €

- Précise que
 - o L'état des subventions est annexé au budget primitif
 - o Le crédit correspondant est inscrit au budget primitif 2022 à l'article 6574

- o Chaque conseiller municipal, président d'une association n'a pas pris part au vote de la subvention attribuée à son association
 - o Les versements seront liés à la transmission au préalable au secrétariat de mairie du rapport moral et financier de l'association établi suite à l'Assemblée Générale de l'association.
- Vote le montant des subventions octroyées aux Associations Foncières de Holtzwihr et Riedwihr en 2022 comme suit :

NOMS DES ASSOCIATIONS	BP 2022
ASSOCIATION FONCIERE DE HOLTZWIHR	1 000,00 €
ASSOCIATION FONCIERE DE RIEDWIHR	500,00 €
TOTAL	1 500,00 €

- Précise que
- o Le crédit correspondant est inscrit au budget primitif 2022 à l'article 65737.

7. Adoption du budget primitif 2022

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L 1612-1 et suivants et L 2311-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs aux budgets et comptes,

Vu la présentation détaillée, par le Maire, du Budget Primitif 2022 voté par chapitres budgétaires,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- Approuve le budget primitif 2022 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :
 - 2 006 443,88 € pour la section de fonctionnement
 - 837 363,89 € pour la section d'investissement

		DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	BP 2022	2 006 443,88	1 179 398,00
	Reports de l'exercice 2021		827 045,88
	TOTAL (réalisations + reports)	2 006 443,88	2 006 443,88
Section d'investissement	BP 2022	817 466,40	837 363,89
	Reports de l'exercice 2021	19 897,49	
	TOTAL (réalisations + reports)	837 363,89	837 363,89

8. Approbation du compte administratif et de gestion 2021 du budget annexe - Lotissement Oberfeld - Riedwihr

A) Approbation du compte administratif 2021 du budget annexe - Lotissement Oberfeld - Riedwihr

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'arrêté des comptes,

Vu la délibération du 8 avril 2021 relative au Budget Primitif 2021,

Vu la présentation détaillée du Compte Administratif par le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- approuve le compte administratif 2021 arrêté comme suit :

		DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
REALISATIONS DE L'EXERCICE 2021	Section de fonctionnement	94 118,46	1 279 408,70	1 185 290,24
	Section d'investissement	0,00	0,00	0,00
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE 2020	Report en section de fonctionnement		0,00	
	Report en section d'investissement	507 376,00	0,00	
		=	=	
	TOTAL (réalisations + reports)	601 494,46	1 279 408,70	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	94 118,46	1 279 408,70	1 185 290,24
	Section d'investissement	507 376,00	0,00	-507 376,00
	TOTAL CUMULE	601 494,46	1 279 408,70	677 914,24

Soit un excédent global définitif de clôture de **677 914,24 €**

Le Maire se retire au moment du vote, n'y prenant pas part.

B) Approbation du compte de gestion 2021 - Lotissement Oberfeld - Riedwihl

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

Le Conseil Municipal,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021
- Statuant sur l'exécution de budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

9. Adoption du budget annexe primitif 2022 - Lotissement Oberfeld - Riedwihr

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L 1612-1 et suivants et L 2311-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs aux budgets et comptes,

Vu la présentation détaillée, par le Maire, du Budget Primitif 2022 voté par chapitres budgétaires,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- Approuve le budget primitif 2022
 - o Qui présente un suréquilibre en recettes d'un montant de 387 019,24 € pour la section de fonctionnement
 - o Qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 472 956 € pour la section d'investissement

		DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	BP 2022	872 656,00	74 385,00
	Reports de l'exercice 2021		1 185 290,24
	TOTAL (réalisations + reports)	872 656,00	1 259 675,24
Section d'investissement	BP 2022	472 956,00	472 956,00
	Reports de l'exercice 2021		
	TOTAL (réalisations + reports)	472 956,00	472 956,00

10. Rapports des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux

- Compte-rendu de la réunion du C.C.A.S. du 24 mars 2022
 - Les subventions du C.C.A.S. à certaines associations ont été votées.
 - Le compte administratif 2021 a été adopté et le budget primitif 2022 voté.
 - Le point a été fait sur les personnes en difficultés qui ont sollicité l'aide du C.C.A.S.

- La collecte au profit de la LIGUE CONTRE LE CANCER sera organisée entre le 01/04/2022 et le 30/06/2022. Le C.C.A.S. remercie à l'avance les bénévoles engagés dans cette quête ainsi que les généreux donateurs.
- Réflexion autour des projets 2022.

- **Compte-rendu de la réunion du Syndicat Mixte de l'Ill avec les agriculteurs de Holtzwihr au sujet de la fin des travaux de la digue centennale sud du jeudi 17 mars 2022**

MM. GALINAT et BERTHIER de Rivières Haute Alsace ont rencontré les agriculteurs suite à la fin des travaux de la digue centennale Sud DIGUE SUD :

Les travaux étant finis côté Sud, Rivière de Haute Alsace va refaire les chemins agricoles ayant souffert du passage des camions bennes à l'aide d'une niveleuse et avec rechargement de matériaux à certains endroits. Les achats définitifs de parcelles par la CEA se feront après avoir trouvé un géomètre qui accepte de faire ce travail. Tous les propriétaires seront informés par RHA de l'évolution administrative du dossier.

L'entretien du talus se fera annuellement par RHA (2 broyages dont l'un tardif et complet à l'automne).

Les agriculteurs ont demandé à pouvoir emprunter la digue pour faciliter parfois les évolutions vers leurs champs. Vu les difficultés de sortie de la route de Wihr, ils demandent même la création d'un chemin traversant le Kurzgraben et rejoignant un chemin rural orienté est-Ouest. Le Conseil municipal ne voit aucune objection à étudier la question en lien avec l'Administration chargée du respect de la Loi sur l'EAU (le Kurzgraben étant classé "cours d'eau" par l'Administration). En tout état de cause, le busage devra être suffisamment large pour les engins agricoles actuels et RHA demanderait qu'on édicte des règles d'exploitation de la digue (pas de moissonneuses batteuses, etc). En tout cas, cela sécuriserait un certain nombre de sorties de tracteurs de nos deux maraîchers bio et d'autres agriculteurs installés dans cette zone de « sortie d'exploitation agricole ».

Le Conseil Municipal accepte qu'on poursuive l'étude technique et administrative en lien avec nos agriculteurs.

DIGUE NORD :

Comme pour la digue Sud, les travaux de la digue centennale nord sont prévus pour l'automne, après la récolte du maïs. Les signatures de promesses de vente des propriétaires sont acquises sauf pour une parcelle. Les techniciens de Rivières Haute Alsace doivent définir tout prochainement le projet définitif qui devrait avoisiner un coût global de autour de 80 000 €.

- **Compte-rendu de l'Assemblée Générale du Syndicat Mixte de l'Ill du 10 mars 2022**

Cette Assemblée Générale s'est tenue dans salle Wihr de Horbourg-Wihr, après visite des lieux de travaux actuels sur la digue Est de Horbourg.

1. Opérations réalisées en 2021 : 778 400 € dont 196 500 € sur notre section (Munwiller - Illhaeusern) : surtout renforcement de digues avec une attention particulière pour Holtzwihr qui n'est pas protégé contre une crue majeure hormis la diguette du Kurzgraben. Un diagnostic écologique des zones humides a également été réalisé. Reste à réaliser non loin de chez nous : création de zone humide à Sundhoffen et Colmar (Riedbrunnen) et renforcer de la digue Nord à Illhaeusern. Le compte administratif 2021 fait état de 2 476 455 € de fonctionnement et de moins 489 991 € d'investissement ; avec un résultat global de 1 986 464 € (arrondi à l'euro). Le budget 2022 : 2 947 051 € de fonctionnement et 8 762 507 € d'investissement. La maîtrise d'ouvrage est déléguée à Rivières de Haute Alsace pour réaliser les opérations d'aménagement hydrauliques du programme 2022. Notre cotisation Porte du Ried : 3 540 € (2.02 € / personne). Cette cotisation sera augmentée de 1%. La CAC paye 104 710 € au titre de la GEMAPI : gestion des milieux aquatiques et de la protection contre les inondations.

2. Programme 2022 : 1 232 000 € dont 125 000 € en 3^{ème} section. Renforcement des digues entre Sundhoffen et Horbourg-Wihr pour 45 000 € et de notre diguette du Kurzgraben pour 80 000 €.

Sur tout le linéaire, des travaux pour 275 000 € :

- entretien des bassins de rétention, nombreux dans le sud de la région : 15 000 €
- traitement de la végétation sur les digues : 50 000 € : 2 fauchages par an (crête des talus avant l'été et crête + talus en septembre) ; passage du lamier (pour ouvrir certains secteurs qui ont tendance à se refermer).
- coupes sélectives, enlèvement d'embâcles, plantations, gestion des espèces invasives : 160 000 €
- études géotechniques des 15 points de faiblesse du système d'endiguement recensés : 50 000 €.

- **Compte-rendu de l'Assemblée Générale du Parc à Grumes du 5 mars 2022**

Sous la Présidence de M. Raymond HUSSER, en présence de M. MECHALI de l'ONF.

1. Approbation du compte administratif avec un solde positif de 17 944.39 €.
2. Budget primitif 2022 dépenses de fonctionnement de 51 944.39 € et d'investissement de 1 890.00 € ; recettes idem comme dépenses : d'où total de 53 834.39 €.

3. Mise à disposition de la secrétaire Mme Véronique MATTER : au lieu d'effectuer une seule paye par an concernant Mme MATTER, une convention de mise à disposition est établie entre le syndicat et la commune de Andolsheim, pour 3 ans (fin décembre 2024).
4. La nouvelle nomenclature comptable M57 sera mise en place à partir de janvier 2023
5. Divers : le panneau d'accès au parc sera changé car il est vieillissant. Un rappel a été fait aux communes sur la possibilité de visiter le parc à grumes par les Conseillers Municipaux.
6. Intervention de M. MECHALI
 - Le cours du bois est en hausse
 - Le chêne est un bois labellisé : les scieries qui veulent en acheter doivent disposer du label qui les rend prioritaires pour les achats ; elles s'engagent à vendre le bois en Europe et non en Asie.
 - Lors de la vente 2022 il y avait 6 offres par lot : le bois de chêne est en hausse de 40 à 45 % : environ 221 €/M3.
 - Le frêne a pris 20 % : 137 / M3 (120 en 2021)
 - Bonne demande de charme et de merisier
 - Année record en vente de bois en 2021 : 108 000 € (1 345M³)
 - Pour 2022 : seulement 10 communes ont ramené du bois : 362 M³ estimés à 44 075 €. - 112 M³ de peupliers provenant de 3 communes non amenés au parc ont été vendus pour 2 000 €.

La vente du 15 mars 2022 se fera en ligne sur le site ONF.

- Compte-rendu de l'Assemblée Générale des Anciens Combattants de la Section Riedwihr-Wickerschwihl du 30 mars 2022

L'Assemblée Générale s'est tenue dans la salle des Fêtes de Wickerschwihl en présence de M. Richard LEY, Maire de Wickerschwihl, M. Jean-Claude JAEGLI, Maire Délégué de Riedwihr et le Président des Anciens Combattants de Holtzwihr.

Après lecture du compte-rendu de l'Assemblée Générale de 2021, du rapport moral et des comptes financiers, qui ont été approuvés, le Président M. Gérard WURTH a annoncé qu'il ne souhaitait plus renouveler son mandat au sein du Comité dont il était Président depuis 21 ans. M. WURTH a été remercié par un applaudissement chaleureux de l'ensemble des personnes présentes.

Le secrétaire M. Elie SAUVEBOIS et le Vice-Président M. Jean-Claude HAUMESSER ont également émis le souhait de mettre un terme à leurs fonctions.

Des nouveaux membres ont été élus au niveau du comité au sein duquel ont été nommés comme Président : M. Bernard SACQUEPEE, Vice-Président : M. Gilbert DIEBOLD, Trésorier M. Edmond VONARX, Trésorier adjoint : M. SCHAFFAUSER, Secrétaire : M.

Bernard DIRNINGER, Secrétaire-adjoint : M. Mario KOWALTSCHKEK, Assesseur : Mme Cécile SCHREINER.

M. BRAUN, Président des Anciens Combattants de Holtzwihr a invité les membres à se joindre à leur sortie au Musée de la Wantzenau et à Hatten le 18 mai prochain.

Il a également été précisé les dates des prochaines commémorations : le 8 mai 2022 à Riedwihr (11h), le 11 novembre 2022 à Holtzwihr et le 13 novembre 2022 à Wickerschwih.

L'Assemblée Générale s'est clôturée par un moment de convivialité.

11. Divers

- Présentation de l'état annuel des indemnités des élus

La loi "Engagement et Proximité" du 27 décembre 2019 prévoit qu'à des fins de transparence, les EPCI et les communes publient désormais chaque année un état présentant l'ensemble des indemnités dont bénéficient les élus siégeant dans leur conseil, au titre de l'ensemble de leurs responsabilités, y compris au sein de sociétés locales ou syndicats. Ces dispositions sont codifiées aux articles L. 2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable aux communes, et L. 5211-12-1 du CGCT pour les EPCI à fiscalité propre.

M. le Maire présente cet état au Conseil Municipal :

	Indemnité brute mensuelle	Indemnité brute annuelle 2021
M. Christian DURR - Maire	1 555,76 €	18 669,12 €
Mme Carine BAUMANN, Maire délégué	602,86 €	7 234,32 €
Mme Jean-Claude JAEGLI, Maire délégué	602,86 €	7 234,32 €
Mme Maïté VOGEL, adjoint au Maire	583,41 €	7 000,92 €
M. Grégory OHLMANN, adjoint au Maire	583,41 €	7 000,92 €
Mme Laurence MEYER, adjoint au Maire	583,41 €	7 000,92 €
M. Quentin JAEGLI, adjoint au Maire	583,41 €	7 000,92 €
Mme Michèle SCHILLINGER, adjoint au Maire	583,41 €	7 000,92 €
TOTAL	5 678,53 €	68 142,36 €

M. le Maire rappelle qu'afin de ne pas alourdir le budget communal, le Maire et son équipe ont refusé de bénéficier des 20% d'indemnités supplémentaires auxquels ils auraient pu prétendre en vertu de la loi "Engagement et Proximité" du 27 décembre 2019.

De plus, l'enveloppe totale des indemnités de fonction pour le mandat actuel est égale à l'enveloppe des indemnités de la mandature précédente. Chaque élu dispose ainsi d'une indemnité réduite d'environ 10% par rapport à ses prédécesseurs.

- « Journée citoyenne » à Porte du Ried

Deux dates des matinées citoyennes ont été confirmées : fleurissement le mercredi 11 mai et la journée citoyenne elle-même aura lieu le samedi 21 mai pour une matinée de différents travaux.

La liste des chantiers ainsi que de l'ensemble du matériel nécessaire a été établi par le groupe de travail.

Un flyer d'invitation à la population sera distribué par les Conseillers Municipaux référents.

- Programme d'actions du Conseil Municipal des Jeunes

Trois animations sont prévues par le Conseil Municipal des Jeunes prochainement :

- Réalisation d'un hôtel à insectes qui trouvera sa place dans la cour de l'école de Riedwihr. La structure en bois a été réalisée par notre responsable technique, M. Thierry HAUMESSER et le bois a été offert par la menuiserie Fleith de Riedwihr. Grand merci à eux.
- Visite de l'entreprise HUSSON le 4 mai 2022.
- Participation à la cérémonie de commémoration du 8 mai à Riedwihr.

- Remboursement dessouchage arbre Grand'Rue à Riedwihr

M. le Maire informe les Conseillers Municipaux qu'un accord a été trouvé avec le particulier ayant causé l'arrachage d'un arbre dans un espace vert de la voirie dans la Grand'Rue à Riedwihr. Celui-ci s'engage à rembourser à la Commune les frais liés à ce dégât.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Autorise le Maire à encaisser le montant de 336 euros, correspondant aux travaux de dessouchage de l'arbre arraché,

Charge le Maire d'émettre le titre de recettes correspondant.

- **Subvention exceptionnelle à la Jeunesse du Ried Brun**

Conformément à l'engagement pris par la commune lors du BP 2021 et vu la demande de l'association La Jeunesse du Ried Brun du 14 mars 2022 sollicitant une subvention exceptionnelle d'un montant de 4 066 € correspondant au reste à charge du financement de la nouvelle plonge installée au centre périscolaire les Kaferlas,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Décide d'allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de 4 066 €.

- **Sécurisation de l'entrée sud de Riedwihr : position de Wickerschwihr**

Afin que le Conseil Municipal de Wickerschwihr puisse se positionner en toute connaissance de cause, la Commune de Porte du Ried avait soumis à la Commune de Wickerschwihr, l'évaluation des différents travaux prévus en vue de la sécurisation de l'entrée sud de Riedwihr. Cette évaluation englobait notamment l'éventuelle réfection de la rue de la Chapelle qui serait à réaménager si de nouvelles constructions (un permis de construire étant d'ores et déjà déposé) devaient être réalisées sur les terrains situés sur le ban de Wickerschwihr et contigus à ladite rue.

Lors de sa réunion du Conseil Municipal du 14 mars 2022, les élus de Wickerschwihr se sont prononcés pour un « échange équitable de terrains », sans se prononcer sur une éventuelle contribution pour participer au financement de l'étude de sécurité d'ores en cours de réalisation, ainsi qu'aux autres travaux prévisionnels. Or, ces aménagements de sécurité serviront autant aux habitants de Wickerschwihr que de Riedwihr et seront pour partie à réaliser sur le ban de Wickerschwihr.

Le Conseil Municipal de Porte du Ried prend acte de cette orientation, quand bien même un "échange de terrains" n'a jamais été la proposition première de la Municipalité actuelle qui privilégie un cofinancement de ce projet situé sur cette zone limitrophe.

Après rappel de l'historique du dossier et discussion, il est proposé de reprendre l'attache du Conseil Municipal de Wickerschwihr afin de réexpliquer les différents enjeux, de le solliciter par rapport à ses souhaits et de faire d'éventuelles propositions pour réaliser dans les meilleurs délais ces investissements qui sont une priorité pour le Conseil Municipal de Porte du Ried.

- **Dossier diagnostic énergétique bâtiments communaux**

Des devis ont été sollicités auprès des établissements Schönenberger par rapport à l'isolation thermiques de différents bâtiments.

Deux devis ont été établis par la Société EBS de Sundhouse pour le remplacement de la porte de la Mairie de Holtzwihr côté cour et des deux portes du bâtiment 25-27 rue Principale donnant accès à la salle des associations et à la bibliothèque. Cette dernière porte desservant également les logements gérés par Pole Habitat, une demande sera faite à cet organisme pour une prise en charge.

Des devis comparatifs seront toutefois encore sollicités.

Aucune suite n'est donnée au devis pour le remplacement des fenêtres du Bâtiment Mairie qui est trop onéreux - Ces fenêtres feront l'objet d'une remise en peinture.

Le 12 avril prochain, Monsieur PFLEGER, Conseiller énergétique à la Région Grand Est, présentera son analyse par rapport au diagnostic énergétique établi par la société IMAEE ainsi que les types de travaux subventionnables par la Région.

- **Maisons fleuries**

A la suite du passage du jury intercommunal des maisons fleuries en 2021, un bon d'achat chez nos horticulteurs locaux sera remis aux 8 lauréats par nos Conseillers Municipaux.

La séance est levée à 22h30.